



Justitia et Pax | Justice et Paix | Giustizia e Pace

Justitia et Pax
Rue des Alpes 6
1700 Fribourg

Communiqué de presse

14.09.26

« Non à l'initiative – Oui à une neutralité au service de l'humanité »

Justice et Paix – la Commission d'éthique sociale de la Conférence des évêques suisses – recommande de voter « non » à l'initiative sur la neutralité. La neutralité suisse doit servir à la protection des personnes et à l'engagement en faveur de la justice. Ce n'est qu'ainsi qu'elle est et reste un moyen puissant de l'engagement de la Suisse en faveur d'un monde pacifique. Si elle devient une fin en soi – ce que vise l'initiative –, elle risque de faire de la Suisse une complice et un soutien des guerres et de l'injustice.

Justice et Paix s'est penchée de manière approfondie sur la question de la neutralité sous l'angle de l'éthique sociale. L'initiative populaire vise à faire de la neutralité non plus un moyen constitutionnel, mais une fin en soi pour la Suisse. C'est pourquoi la commission considère que le vote sur l'initiative sur la neutralité n'est pas seulement une question concernant le rôle de la Suisse face à un monde en guerre, mais qu'il remet fondamentalement en cause les valeurs qui animent le pays.

Pour Justice et Paix, les principes sociaux de la doctrine sociale de l'Église catholique constituent un point de repère central dans l'évaluation de l'initiative. La Suisse et sa Constitution sont elles-mêmes profondément enracinées dans cette tradition chrétienne. Au cœur de celle-ci se trouvent la *dignité humaine*, non négociable et due à chaque personne, ainsi que le *bien commun universel* orienté vers la paix, qui – conformément au préambule de la Constitution fédérale – se mesure au bien-être des plus faibles.

La solidarité et la subsidiarité sont d'autres principes fondamentaux de la doctrine sociale, que l'on retrouve également dans l'identité suisse et la tradition politique. En témoignent la tradition humanitaire de la Croix-Rouge ou des «bons offices», mais aussi le rôle de la Suisse en tant qu'État dépositaire des *Conventions de Genève* et siège du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Au regard de cette conception que la Suisse a d'elle-même, la neutralité ne peut pas se résumer à une simple «impartialité». Se contenter à l'avenir de s'aligner sur les résolutions de l'ONU dans ses prises de position trahit la tradition suisse de subsidiarité et de responsabilité individuelle –

« certain que seul est libre celui qui use de sa liberté ». D'autant plus quand on sait à quel point l'ONU est actuellement paralysée.

La Suisse est certes petite, mais elle n'est pas insignifiante. Elle fait partie des pays les plus riches du monde. L'engagement en faveur des plus faibles, à l'aune desquels se mesure le bien commun, nous appelle à assumer nos responsabilités. Une responsabilité pour le bien-être et la paix du monde entier. La présente initiative vise à imposer à la Suisse une neutralité qui n'est pas la sienne. Elle risque de réduire le peuple au silence face aux injustices de ce monde, tandis qu'une poignée de personnes pourront s'enrichir encore davantage au nom d'une conception vide de sens de la neutralité, en profitant des injustices, tant en Suisse qu'à l'étranger. Cela va à l'encontre de la conception de la solidarité et du bien commun issue de la tradition de la doctrine sociale de l'Église catholique.

Une neutralité telle que l'exige l'initiative éloigne la neutralité suisse de ses idéaux et en fait une idole, sans en mesurer suffisamment les conséquences. La neutralité en tant que fin de l'action politique est extrêmement problématique au regard de l'identité suisse, de nos valeurs inscrites dans la Constitution fédérale, ainsi que du point de vue d'une éthique sociale chrétienne.

Si la justice et la paix sont des objectifs, la neutralité ne peut être qu'un *moyen*, toujours associé à la prudence et à la sagesse dans son application concrète et dans la perspective de l'évolution de ce monde.

Pour Justice et Paix, la justice et la paix ne sont pas seulement des noms, mais des repères. La justice se mesure à l'engagement en faveur de la dignité humaine, des droits de l'homme, de la sauvegarde de la création et, en particulier, de la protection des plus faibles et des exclus. La paix se manifeste par l'écoute, le respect mutuel et l'engagement en faveur d'une forme de société et d'État humaine et orientée vers la justice, prenant en compte l'ensemble de la famille humaine.

Notre « non » à l'initiative ne signifie donc pas « rester neutre dans l'action » au sens de passivité et de distanciation, mais au sens d'un engagement actif : en faveur de la justice, des droits de l'homme et de structures permettant à toutes et tous de mener une vie digne.

Contact :

Justice et Paix

Dr Thomas Wallimann, président, sozialethik@bluewin.ch, 079 848 99 65

Matteo Frey, membre, matteo.frey@unilu.ch

Lien vers le texte sur le site web :

Texte de Wolfgang Bürgstein (2025) : [https://www.juspax.ch/wp-content/uploads/sites/5/2026/08/Justitia-et-Pax-Neutralitaet-%E2%80%93-ein-Schweizer-Sonderfall .pdf](https://www.juspax.ch/wp-content/uploads/sites/5/2026/08/Justitia-et-Pax-Neutralitaet-%E2%80%93-ein-Schweizer-Sonderfall.pdf)

Ou <https://www.juspax.ch/neutralitaet-ein-schweizer-sonderfall/>

Entretien avec Matteo Frey au sujet de l'initiative sur la neutralité : <https://www.ethik22.ch/single-post/radio-einfluss-als-podcast>